**Convention de travail entre**

**Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris-Est (PSPPE) et Khépri Santé Formation**

**La présente convention est conclue entre :**

**Les soussignés :**

Le Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris-Est (PSPPE) N° Siret 850 330 259 00019, dont le siège social est situé :

188, Grande rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent-sur-Marne, représentée par Madame Evelyne Revellat, agissant en qualité de Présidente de l’Association.

Ci-après dénommée «le prêteur»,

Et,

La société Khépri Santé Formation, N° SIRET 811 445 410 00012, dont le siège social est situé :

188, Grande rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent-sur-Marne, représentée par Monsieur Emmanuel Lemaire, agissant en qualité de Président,

Ci-après dénommée «l'utilisateur»,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation, d’un programme de prévention médico psycho-social et de qualité de vie au travail à destination des proches aidants actifs familiaux. A cet effet elle fixe le cadre général du programme, précise par catégorie les actions à entreprendre et arrête les procédures à mettre en œuvre pour la réalisation, ainsi que les modalités de la participation aux frais de ce programme.

En cas de nécessité, la présente convention pourra être aménagée par voie d’avenant. La présente convention est assortie, pour chacun de ses exercices, d’une convention annuelle d’exécution précisant les actions agréées et des bénéfices pour chacune des parties.

**Exposé :**

**Conformément aux engagements des parties le prêteur et l’utilisateur se sont fixés pour mission de :**

* Contribuer au développement d’une application innovante « Verbatim » pour faciliter le travail des aidants familiaux et l’exercice des professionnels libéraux.
* Faciliter le maintien à domicile des personnes dépendantes en apportant soutien dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux des aidants familiaux,
* Participer à une réflexion constructive pour assurer la meilleure prise en charge des aidants dans des logiques d’efficience professionnelle, organisationnelle et économique. Notamment, éviter la désinsertion professionnelle des aidants.

**Article 2- Contenu du programme :**

Dans le cadre de ce programme, l’utilisateur et le prêteur décident de travailler afin qu’une action complète puisse être proposée aux bénéficiaires visés ci-dessus. Le programme « VERBATIM » est un Serious Game pédagogique qui nécessitera du support technique et toujours de nouveaux développements informatiques pour rester innovants et répondre de façon toujours plus adaptée aux différents besoins des aidants. Pour ce faire le prêteur doit continuer à trouver des financements et recevoir des dons.

De son côté l’utilisateur, grâce à ses contacts avec les clients, fait remonter au prêteur de nouvelles questions posées par les « joueurs » pour enrichir la base de données des contenus. Ce qui permet, de façon récurrente d’augmenter le nombre de quiz. Cela participe à l’efficacité de l’application et sa raison d’être.

**Article 3 – Prestations attendues des parties**

**Le prêteur met à disposition, pour le compte de L’utilisateur** :

* le Verbatim, jeu pédagogique interactif pour les proches aidants et plateforme d’information. (Annexe 1 : Flyer présentation du produit, le lien de la plateforme),
* sa capacité à faire connaître le produit en co-animant des ateliers gratuits avec des acteurs du secteur public, d’autres associations professionnelles, des mutuelles… (Annexe 2 : liste des ateliers),
* ses moyens humains et technologiques pour le développement informatique de Verbatim.

**L’utilisateur met à disposition, pour le compte du prêteur :**

* Sa capacité à proposer le produit gracieusement aux collaborateurs concernés par l’intermédiaire

des employeurs qui financeront le projet, (Annexe 3 : modèle économique)

* Son label qualité permettant de proposer des formations finançables adaptées au public concerné,
* ses moyens humains et compétences pour atteindre les objectifs : (Annexe 4 : liste des typologies de professionnels adaptés pour cette mission).

Les parties, arrêteront en début de chaque année un programme d’activités pour l’année suivante.

**Article 4 – Frais liés à cette activité :**

Tous les frais de démarchages liés à cette activité auprès des employeurs sont pris en charge par l’utilisateur. L’utilisateur intègre Verbatim systématiquement dans son offre de prestations.

Le prêteur finance sa partie marketing pour faire connaître la plateforme Verbatim.

**Article 6 – Assurance :**

L’association exerce son activité sous sa seule responsabilité.

L’association justifie de ces assurances et du paiement des primes correspondantes au jour de la signature de la convention, puis à chaque date d’anniversaire du contrat.

**Article 7 - Moyens mis à disposition**

Dans le cas où l’utilisateur et le prêteur mettraient à disposition des moyens matériels, humains ou financiers, nécessitant de formaliser d’autres obligations réciproques des parties, que celles décrites dans cette présente convention, une annexe pourra venir la compléter.

**Article 8 - Commissionnement de fonctionnement**

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu’elle en remplisse réellement toutes les clauses, L’utilisateur reverse un %, de ses ventes au profit du prêteur. Ce don sera perçu par PSPPE à chaque fois qu’une entreprise intègre Verbatim dans sa politique de qualité de vie au travail avec des prestations de formation et d’accompagnement nécessaires aux collaborateurs.

Le % sera déterminé chaque année.

Après examen du budget prévisionnel et du programme d’activités établis par l’association et transmis avant le 1er janvier de chaque année, l’utilisation des dons à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera le remboursement et l’annulation de la présente convention, sauf accord préalable.

**Article 9 - Modalité de versement**

Une première partie de la commission sera versée à hauteur d’un pourcentage, défini en annexe séparée, de son montant total après le vote du budget primitif, le solde s’effectuant sur production des bilans et compte de résultat.

**Article 10 - Comptabilité**

Le prêteur tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.

**Article 11 - Contrôle d’activités**

Le prêteur rendra compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec l’utilisateur. Une personne désignée à cet effet par le prêteur sera chargée de vérifier l’utilisation des dons sur les plans qualitatif et quantitatif et de demander des explications sur les éventuels décalages entre le programme arrêté annuellement et l’état des objectifs à atteindre. Par ailleurs, l’utilisateur pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu’il jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par lui pour s’assurer du bien-fondé des actions entreprises par le prêteur et du respect de ses engagements vis-à-vis de l’utilisateur. Le prêteur s’engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l’assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d’activités de l’année précédente.

**Article 12 - Contrôle financier**

Sur simple demande de l’utilisateur, l’association devra communiquer tous ces documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérification par la personne habilitée par celui-ci.

Le conseil d’administration du prêteur adressera à l’utilisateur dans le mois de leur approbation par l’assemblée générale, le bilan, le compte de résultat et les annexes dûment certifiés par le commissaire aux comptes, ainsi que le rapport de ce dernier.

Le contrôle pourra porter sur l’année en cours et les trois années précédentes. Un commissaire aux comptes ainsi qu’un suppléant seront nommés conformément aux dispositions de l’article 27 de la loi n° 84-148 du 1er mars 1984, relative à la prévention et aux règlements amiables des difficultés des entreprises ou conformément aux dispositions de la loi n°93-122 du 29 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et autres procédures publiques engagées.

**Article 13 - obligations diverses – impôts et taxes**

Le prêteur se conforme aux prescriptions réglementaires relatives à l’exercice de son objet. En outre, il fera son affaire personnelle de toutes taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que l’utilisateur ne puisse être recherché ou inquiété en aucune façon à ce sujet.

**Article 14 - Contreparties en termes de communication**

Le prêteur s’engage à faire mention de la participation de l’utilisateur sur tout support de communication et dans ses rapports avec les medias. Et apportera son soutien tant pour :

- La communication sur Verbatim,

- Ses compétences de Maîtrise d’ouvrage de Verbatim.

Le prêteur bénéficie également et réciproquement des actions de communication de la part de l’utilisateur.

**Article 15 - Durée de la convention et dénonciation**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 01/03/2022, six mois au moins avant la date d’expiration, de la convention, l’une et l’autre des parties sont tenues de faire connaître leur intention :

- quant au renouvellement par avenant de la convention pour une durée de 3 ans ou pour une durée différente ou pour toute autre modification ;

- quant à leur dénonciation à notifier par lettre recommandée avec avis de réception.

**Article16 - Résiliation**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d’insolvabilité notoire de l’association.

Par ailleurs, le Territoire se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, uniquement en cas de non-respect de l’une des clauses de l’un des avenants à ladite convention, dès lors que le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Territoire par lettre recommandée avec avis de réception, l’association n’aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre partie, à l’expiration d’un délai de quinze jours suivant la réception d’une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Le Territoire pourra résilier la convention, avec effet immédiat, en cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant à l’intérêt général ou à l’ordre public. La résiliation ne donnera lieu à aucun versement d'indemnités sauf si l'association a déjà commencé sa prestation. Dans ce cas, la somme versée sera calculée au prorata de la prestation effectuée.

**Article 17- Litiges :**

Tout litige concernant l’interprétation ou l’application de la présente convention qui n’aura pu être réglée de manière amiable par les parties, sera soumis à l’appréciation de la juridiction compétente en la matière.

**Article 18 – Avenant :**

Toute modification du contenu de la présente convention donnera impérativement lieu à la signature d’un avenant à celle-ci.

**Article 19 - Election de domicile**

L’association a élu domicile à son siège social 188 Grande Rue Charles de Gaulle, à Nogent-sur-Marne (94130) pour toutes les correspondances, notifications, exploits qui lui seront adressés en ce lieu comme à personne et véritable domicile.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 23 mars 2022

Pour le prêteur, Pour l’utilisateur

Mme Evelyne REVELLAT Emmanuel LEMAIRE

Présidente de PSPPE Président de Khépri Santé Formation

**SOMMAIRE :**

**Annexe 1 :** Flyer présentation du produit, le lien de la plateforme (en pièce jointe)

**Annexe 2 :** liste des ateliers

**Annexe 3 :** explication des modèles économiques des parties

**Annexe 4 :** liste des typologies de professionnels adaptés pour cette mission

**Annexe 2 :** liste de 20 ateliers programmés sur 3 ans

**Actions d’information pour faire connaître le Verbatim en lien avec des thématiques qui intéressent le plus grand nombre de familles.**

Contribution d’associations locales spécialisées sur les thématiques proposées, de représentants des collectivités locales et experts d’organismes référents :

1. La rencontre des aidants : venez échanger autour d’un café sur vos difficultés en tant qu’aidant(e) (Voir plaquette jointe en annexe)
2. Maintien de l’équilibre physique et psychique entre vie privée, professionnelle et vie d’aidants. (Fiche technique de l’atelier en annexe)
3. Conseils pour votre autonomie ou celle d’un proche dans la vie quotidienne (matériel, aménagement…) avec consultation personnalisée et gratuite
4. Conférence sur la maladie de Parkinson et autonomie dans la vie quotidienne
5. Conférence sur la maladie d’Alzheimer et autonomie dans la vie quotidienne
6. Prévention sur les AVC avec un médecin de l’Hôpital Armand Brillard de Nogent
7. Aide à la sécurité domestique : conférence sur la prévention des accidents domestiques chez les Seniors afin de favoriser l’autonomie et le maintien à domicile
8. Conférence sur la prévention santé pour les séniors : animée par le médecin et la psychologue du Centre et une intervention spécialisée en prévention d’une mutuelle ou caisse de retraite. Quelles sont les clés du Bien Vieillir ? Quelles sont nos ressources et les habitudes de vie qui comptent ? Nous parlerons alimentation, activité physique, stimulation de la mémoire mais aussi lien social et projets.
9. Comprendre les enjeux d’un bon sommeil
10. Nutrition : atelier sur manger en pleine conscience et la place des aliments plaisirs dans notre alimentation
11. **:** Ateliers socio-esthétique : vous découvrirez comment booster votre vitalité et être acteur de votre bien-être physique et psychique, en pratiquant des soins socio-esthétiques, des massages bien-être
12. Cohérence cardiaque : venez découvrir un cycle de 3 séances sur la pratique de la cohérence cardiaque
13. Découverte de la sophrologie : cycle de 4 séances,
14. Tests de forme avec activités physiques adaptées : 2 tests de forme seront réalisés un avant et un après le cycle d’activités physiques adaptées afin de faire le bilan de vos capacités
15. Présentation de la Maison Départementale de l’Autonomie (CLIC et MDPH), ses missions, les procédures et les prestations
16. Conseils sur les bons comportements à adopter dans la rue et chez soi pour ne pas être victime des arnaques
17. Conférence sur «La personne de confiance» et «Les directives anticipées»: animé par l’Association des Usagers de l’Hôpital
18. Moment de relaxation et de détente : avec une sophrologue. Elle vous indiquera également des techniques pour vous relaxer chez vous.
19. Exploration du processus créatif pour réduire ou limiter les ressentis de souffrance grâce à l’art et/ou l’art-thérapie.
20. Déjouer les pièges et les arnaques « rendez-vous consommateurs » : conférence/échange animé par UFC- Que-Choisir

**Annexe 3 :** Explication des modèles économiques des parties

**Rappel de la vocation de PSPPE :**

PSPPE est destinée à devenir un fond de solidarité pour donner accès aux soins en thérapies complémentaires au plus grand nombre.

Ces thérapies qui sont très efficaces pour les pathologies chroniques ne sont encore mal remboursées.

**Préambule** :

Sachant que,

1/ Le Verbatim ayant été développé grâce à des subventions est dédié à être proposé aux employeurs pour qu’ils le mettent gracieusement à la disposition de leurs collaborateurs devenus aidants d’un proche en perte d’autonomie,

2/ Pour remplir sa mission de faire évoluer le Verbatim, PSPPE continuera de maintenir les déclinaisons futures

de l’application,

3/ Que Verbatim a besoin de lier l’humain et la pédagogie à sa dimension technologique, le Centre

Khépri Santé Formation spécialisé dans la relation d’aide et la Qualité de Vie au Travail apportera ses compétences.

**Modèle économique :**

Cette convention de travail établie entre PSPPE et la société Khépri Santé Formation a pour objectif de permettre la dissémination du Verbatim. Dans ce cadre, PSPPE met en place tous les moyens marketing pour faire connaître le Verbatim et met le logiciel à disposition de Khépri Santé Formation.

**De son côté Khépri Santé Formation s’engage à apporter toutes les prestations complémentaires à Verbatim concernant la dimension humaine et pédagogique, notamment :**

- les prestations d’accompagnement nécessaires au maintien de l’équilibre entre vie privée, vie professionnelle, vie d’aidants pour éviter la désinsertion professionnelle,

- les formations proposées aux aidants avec possibilité de prise en charge par les OPCO.

Khépri Santé Formation versera un % de ses ventes sous forme de dons à PSPPE pour qui celui-ci continue le développement de la plateforme.

Les employeurs paient pour que le Verbatim soit proposé gracieusement aux collaborateurs**.**

**Hypothèse budget annuel :** entre 3000 à 5000 € (selon le nombre d’employés).

Khépri Santé Formation propose le verbatim pour les salariés via le CSE (Comité social et économique) des employeurs, les Assistantes sociales, les RH, la médecine du travail.

**Le tarif tient compte du nombre d’utilisateurs dans l’entreprise :**

69€ par collaborateurs de 1 à 50 salariés, et ensuite dégressif – 20€ par collaborateur

par tranche de 50 utilisateurs. Sachant que 20% d’aidants parmi les actifs et que le nombre d’actifs aidants augmente avec le vieillissement de la population

**Exemple pour une structure de 250 salariés :**

69€ x 50 personnes = 3450€ + (500€ par tranche de 50) soit 500€ x 4 = 2000€

3450 + 2000 = 5450 € par an déductible des impôts de la société.

**Durée de contrat de partenariat envisagé :** 3 ans dans le cadre d’une offre globale de Santé et Qualité de Vie au Travail (SQVT) avec diagnostic et solutions personnalisées au profil des employeurs du secteur public ou privé, des collectivités locales, établissements de santé.

**Annexe 4 :** liste des typologies de professionnels adaptés pour cette mission et programme

**Formateurs et programme de formations**

**Une équipe de formateurs d’expert dans le secteur de la santé :**

Responsable pédagogique : Evelyne Revellat (formatrice, coach et sophrologue)

Ingénierie pédagogique

Docteurs en pharmacie

Formateurs vacataires spécialistes de l’accompagnement des aidants à domicile ou en EHPAD :

Psychologue du travail et psychologue clinicienne

Professeur, Médecin conseil superviseur, spécialiste en médecine du travail, médecine du sport, médecine physique et de réadaptation, spécialiste de la douleur et des pathologies chroniques.

**Accompagnement individuel des aidants actifs**

Animation de groupe de parole, écoute et accompagnement de cadres en repositionnement professionnel (bilan de compétences et VAE (Validation des Acquis de l’Expérience)

**Ingénierie pédagogique - Formation**

Analyse des besoins, propositions de contenus en gestion du stress. Conception de prestations et outils sur-mesure, animation, évaluation

**Actions de formation :** Prévenir et gérer les RPS, accompagner des collaborateurs en difficulté qui sont aidants actifs.

**Nos interventions de formation ou de conseil sont menées :**

- En présentiel ou en ligne via une plateforme d’accompagnement à distance, pour les collaborateurs dans le cadre de la SQVT (Santé et Qualité de Vie au Travail).

**Accompagnement des aidants grâce au coaching :**

- Positionnement professionnel,

- Problèmes relationnels, de démotivation, trouble du sommeil,

- Difficultés à équilibrer vie privée et vie professionnelle,

- Savoir comment se faire aider.

**Prévention secondaire des risques psychosociaux :**

Conférences, sensibilisation et formation à la prévention et à la gestion du stress.

**Spécialistes de l’accompagne et expert de la relation d’aide**

3 sophrologues dont : Une éducatrice spécialisée-sophrologue, une hypno-sophrologue pour les seniors, une instructrice en méditation et cohérence cardiaque

* 1 psychologue clinicien, spécialisé en évaluation psychologique
* 2 psychologues cliniciennes, une spécialisée en EMDR et victimologie, 1 en thérapies systémiques,
* 1 psychothérapeute, spécialisée en psychologie sociale, formée à la méthode Gregory Bateson, et

en TCC (thérapies comportementales et cognitives)

* 1 psychothérapeute,
* 2 praticienne thérapie brève, TCC (thérapies comportementales et cognitives) sur les troubles alimentaires)
* 1 diététicienne
* 1 Professeur de Yoga
* 1 Praticienne en Neurofeedback pour les troubles dépressifs, troubles des apprentissages et du comportement,
* 1 Une coach spécialiste du processus de co-développement
* 1 kinésiologue et spécialiste du diagnostic des réflexes archaïques
* 1 praticienne en shiatsu
* 1 conseillère en fleurs de Bach
* 2 réflexologues
* 1 médecin ayant le double diplôme médecine occidentale et médecine chinoise

*Ils ont tous un diplôme, une certification RNCP, un agrément de l’ARS, d’une fédération ou d’une fondation. Nous avons un médecin détentrice d’un double diplôme de médecine occidentale, de médecine chinoise et micro-nutrition. Ils adhèrent tous à une charte déontologique.*

**FORMATION DES PROCHES AIDANTS ACTIFS**

**OU DES PROFESSIONNELS EN CONTACT AVEC DES PERSONNES EN PERTE D’AUTONOMIE**

**Objectif de la formation :**

Notre Centre de formation a pour objectif de répondre aux exigences de formation pour un métier en tension qu’est celui des aidants familiaux et des aidants professionnels. L’activité professionnelle de ces derniers rentre dans l’offre de service à la personne des sociétés de soins à domicile.

Cette formation est adaptée et vise à répondre également aux besoins :

* des proches aidants actifs,
* des professionnels de société de service en contact avec un public fragilisé,
* tout professionnel non spécialiste de la relation d’aide dont les objectifs professionnels de se comporter de façon adéquate dans un contexte de relation d’aide de façon permanente ou occasionnelle.

L’objectif de cette formation est d’apporter uneaction structurante en termes de :

* communication,
* d’écoute,
* bientraitance,
* sensibilisation au handicap,

pour des personnes atteintes d’autisme, de handicap cognitif, psychique, de polyhandicap, de maladies neuroévolutives, de personnes vieillissantes ou atteintes de maladies invalidantes.

Elle comporte également des actions de préventions du burn out, aussi bien pour les aidants professionnels que les aidants actifs non professionnels.

**Niveau de qualification :**

Pour ce faire nous proposons un programme de formation d’une année pour que cette formation rentre dans le cadre des formations de professionnalisation de 70 à 150 heures, réparties sur une période maximale de 12 mois calendaires. Elles sont conçues avec des séances de coaching, des jeux interactifs et participatifs.

**Statut de la formation :**

Projet d’une formation professionnalisante de courte durée.   
Elle est validée par une attestation de compétences et permet aux salariés d'acquérir ou d'approfondir des compétences métiers dans le cadre de la formation continue.  
Nous proposons des parcours de formations qui permettent d’accompagner les personnes

dépendantes et leurs familles en bénéficiant d’un cadre de formation qualitatif de rigueur professionnelle.

Cette formation permet à des chercheurs d’emploi de se spécialiser, pour pouvoir être en soutien aux aidants familiaux pour qui il est nécessaire d’accorder des temps de répit.

**Cibles :**

**Concernant les aidants professionnels :** Les personnes formées sont les aides-soignantes, des infirmières, des salariés exerçant pour des sociétés de services à domicile, dans des EHPAD, Centre de convalescence, maison de retraite, Centre de thermalisme…

**Concernant les proches aidants actifs:** les personnes formées sont les salariés d’entreprise. Le but est qu’ils soient formés et accompagnés pour faciliter le maintien dans leur emploi en les aidants à conjuguer leur nouvelle responsabilité d’aidant. C’est ainsi leur éviter le burn out dans un contexte très complexe dans lequel ils se retrouvent du jour au lendemain sans y avoir été préparés.

Le type d’accompagnement et de formation que nous proposons rentre dans le cadre de la réglementation Santé et Qualité de Vie au Travail (QVT).

**Prise en charge du financement de la formation :**

Par les OPCO des établissements prescripteurs cités précédemment : tout type d’établissements privés et public et d’entreprises du secteur privé.

Les formations de professionnalisation qualifiantes peuvent aussi être financées en partie par le Compte Professionnel de Formation (CPF) des collaborateurs d’entreprises.

**Articulation et Thématiques d’un programme de formation visant à apporter des compétences de savoir-être et de posture mentale. Ces formations permettent d’alléger la charge mentale des aidants pour leur permettre de se sentir davantage acteur des situations qu’ils vivent plutôt que de les subir et de se sentir impuissants.**

**Une orientation de la formation des aidants qui par conséquent améliore leur qualité de vie et contribue à éviter ainsi le burn out.**

La formation comporte les modules d’apprentissages suivants :

* relationnels et comportementaux visant une relation de qualité en donnant un cadre juridique et déontologique de l’aide aux personnes dépendantes,
* De physiologie et d’anatomie pour comprendre les incidences du vieillissement sur l’organisme humain,
* Comprendre et accompagner la douleur,
* Empathie et posture de l’aidant pour accompagner sans s’épuiser.

Pour savoir aider en maintenant l’autonomie de l’autre et être toujours dans la bienveillance et la bientraitance.

**Le programme de formation s’articule autour de quatre axes :**

1- Soi : Mieux se connaître pour être un aidant efficace,

2- La relation : Apprendre la relation à l’autre,

3- L’autre : Ecouter et comprendre les besoins de l’autre sans interprétation et sans avoir d’objectif pour l’autre,

4- Les techniques de gestion du stress.

**Les thématiques du programme sont :**

- Théorie et pratique de la relation d’aide,

- La gestion des émotions : les siennes et celles des autres,

- L’empathie, la distance, l’écoute,

- La communication : ce qu’il faut faire et ne pas faire en situation délicate : intimité, conflit, refus de se laisser aider ou soigner, malades violents et désorientés, sa propre impatience et son stress,

- L’ergonomie et les postures physiques à adopter,

- les équipements de matériel médical à maîtriser (partenariat prévu avec une société d’équipement médical (IDF Médical)

**Plus une formation visant à apporter des compétences d’auto régulation du système nerveux :**

**une douzaine d’atelier concernant :**

* Acceptation des émotions 🡺 4 ateliers
* Stress relationnel 🡺 4 ateliers
* Récupération / fatigue et fatigue extrême :

reconnaissance de ses limites avant le burn out 🡺 4 ateliers

Parallèlement à la formation un coaching est systématiquement proposé aux aidants ainsi qu’un support en E-learning faisant intégralement partie de la formation.

**Intégration de Verbatim dans le programme :**

Verbatim permet de compléter notre programme de formation en apportant des réponses pragmatiques et un soutien à distance indispensable pour éviter que les aidants se trouvent livrés à eux-mêmes.

Cela permet de conserver un suivi pédagogique entre les séances en présentiel pour aménager les périodes d’alternance.